Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

DANS CE CADRE

Académie : Session :

Examen : Série :

Spécialité/option : Repère de l'épreuve :

Epreuve/sous épreuve :

NOM :

(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms : N° du candidat

Né(e) le :

(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE

E4 EEJSE SESSION 2018

SUJET

DURÉE : 2 H COEFF : 2

Vous répondrez directement sur le sujet en prenant soin de remplir l'en-tête.

Il est interdit de dégrafer les pages, de demander un nouvel exemplaire du sujet en cas d'erreur de votre part.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Ce sujet comporte 4 parties indépendantes :

Partie 1	Les facteurs d'environnement	13 points
Partie 2	Le cadre social	9 points
Partie 3	Le contexte juridique et réglementaire	8 points
Partie 4	Le cadre institutionnel	10 points

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Mme Sicca, installée depuis plus de 10 ans à La Madeleine, est une artiste florale reconvertie. Elle propose des ateliers d'initiation d'art floral aux particuliers mais aussi aux entreprises, à domicile ou sur site. Pour divers événements, Mme Sicca propose à la location : plantes, vases et objets de décoration. Vous êtes apprenti-e chez elle et Mme Sicca souhaite partager son expérience avec vous.

Partie 1 : Les facteurs d'environnement

Mme Sicca vous explique que le marché évolue constamment. À l'aide du document 1 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1- Définir et identifier le marché décrit dans le document 1.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

2- Caractériser les deux catégories d'offreurs et donner des exemples.

Offreurs	Exemples

3- Citer trois motifs d'achat.

-.....
-.....
-.....

Base Nationale des Sujets d'examens de l'enseignement professionnel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

4- Quelle est la tendance du marché en question ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

5- Quels groupes connaissent une croissance en 2016 ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6- Repérer les concurrents des fleuristes.

-.....
-.....
-.....

7- Quelles stratégies les enseignes mettent-elles en place pour répondre aux nouvelles exigences des consommateurs et se démarquer de la concurrence ? En citer 4.

.....
.....
.....
.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Partie 2 : Le cadre social

Mme Sicca est très engagée vis-à-vis des jeunes et cherche sans cesse des outils pour les accompagner dans leur projet professionnel. Elle est prête à s'investir auprès des jeunes et leur transmettre son savoir-faire mais ne sait quel type de contrat serait le plus adapté.
À l'aide du document 2 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1- De quel contrat bénéficie la jeune Margot ?
.....

2- Définir ce contrat.
.....
.....
.....

3- Quel est l'objectif de ce contrat ?
.....
.....

4- À qui s'adresse-t-il ?
.....
.....

5- Å quel concours la jeune Margot participe-t-elle ? Par qui est-il organisé ?
.....
.....
.....
.....

6- Quelles sont les conditions pour y participer ?
.....
.....
.....
.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Partie 3 : Le contexte juridique et réglementaire

À l'aide de vos connaissances et du document 2, répondre aux questions suivantes :

1- Définir la personnalité juridique.

.....
.....
.....

2- La jeune Margot est-t-elle une :

❑ Personne physique ❑ Personne morale

Justifier : .....

3- À quel moment la jeune Margot a-t-elle eu sa personnalité juridique et jusque quand ?

.....
.....

4- Dispose-t-elle de la capacité juridique ? Justifier et nommer les 2 types de capacité.

.....
.....
.....
.....

5- Citer deux moyens permettant de protéger un incapable majeur.

.....
.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Partie 4 : Le cadre institutionnel

Mme Sicca porte beaucoup d'intérêt à la végétalisation de la ville. La commune de La Madeleine a encore des efforts à faire dans ce domaine. Mme Sicca s'appuie sur l'expérience de la ville de Paris.

À l'aide du document 3 et de vos connaissances, répondre aux questions suivantes :

1- Quelle source de droit a été adoptée ?

.....

2- Par qui a-t-elle été adoptée ?

.....

Quand rentre-t-elle en vigueur ?

.....

3- Que permet ce texte ? Par qui est délivré le document en question ici ?

.....
.....
.....
.....

4- Expliquer la phrase soulignée dans le document 3 ?

.....
.....

5- Citer 4 autres sources de droit.

-.....
-.....
-.....
-.....

6- Quels sont les objectifs de la ville de Paris ?

- à court terme :.....
.....
.....
.....

- à long terme : .....
.....
.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 1 - Fleurs : le marché est-il encore porteur ?



Le nombre de fleuristes diminue drastiquement en France et les TPE du secteur font partie des petits commerçants qui génèrent les chiffres d'affaires les moins élevés en volume. Pourtant, la demande reste au rendez-vous et les opportunités pour réussir sur ce marché existent.

Interflora, Monceau Fleurs, Carrément Fleurs, commerçants indépendants… Difficile de passer à côté d'un commerce de fleurs. Dans n'importe quelle ville de France, et ce, quelle que soit sa taille, il existe généralement un ou plusieurs magasins de ce type. Que ce soit pour des enterrements, des mariages, un anniversaire, une célébration particulière ou tout simplement pour se faire plaisir, les fleuristes constituent souvent l'une des pierres angulaires du **commerce de proximité** et sont souvent disponibles 7 jours sur 7 (87,5 % des fleuristes ouvrent le dimanche).

Des résultats mi-figue mi-raisin

Pourtant, la profession traverse quelques difficultés ces dernières années. Alors qu'il existait 15 256 entreprises spécialisées dans la fleur en 2012, elles n'étaient **plus que 15 104 fin 2015**, d'après la Fédération française des artisans fleuristes (FFAF). Parmi les entreprises restantes, la grande majorité (96 %) est une petite structure et compte moins de cinq salariés – au total, la filière emploie 15 980 salariés versus 18 332 en 2012, soit près de 13 % de moins en seulement trois ans. Une diminution qui s'explique par le repli de l'activité de la branche sur la période, ainsi que le révèle une étude de l'Institut d'Informations et de Conjonctures Professionnelles (I+C) réalisée pour le compte de la FFAF et de Val'hor. *« Entre 2013 et 2015, le* **chiffre d'affaires de la filière a chuté de 6 %** *»*, note en effet l'étude. Le marché est passé en-dessous de la barre des 2 milliards d'euros pour s'établir, en 2015, à 1,97 milliard. Cela représente environ 130 400 euros de chiffre d'affaires par entreprise et 63 200 euros par actif.
Heureusement, les commerçants ne sont pas tous logés à la même enseigne : si le marché reste largement dominé par les indépendants, les franchises n'ont pas dit leur dernier mot et plusieurs réseaux affichent des résultats prometteurs. Carrément Fleurs, enseigne fondée par Bruno Pain en 2006, a par exemple enregistré une croissance de son chiffre d'affaires de l'ordre de 20 % au premier semestre 2016 – 6,4 % à périmètre constant. Emova Group, propriétaire des enseignes Monceau Fleurs, Cœur de Fleurs, Happy et Au Nom de la Rose affiche, lui aussi, de belles performances après avoir traversé une période quelque peu tumultueuse. Sorti de sa procédure de sauvegarde avec cinq ans d'avance, le groupe vient de publier ses résultats au premier semestre 2017 et la croissance est au rendez-vous. *« Sur la période, nous avons réalisé une* **croissance de 35 %***, soutenue par le développement de nouveaux points de vente et la bonne intégration des magasins Au Nom de la Rose »*, déclare Laurent Pfeiffer, président du conseil de surveillance d'Emova Group.

Rose Infirmière - Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 1 - Fleurs : le marché est-il encore porteur ? (suite)

Un métier en pleine mutation

Selon la FFAF, sur toutes les ouvertures de magasins distribuant des fleurs coupées et des plantes, la moitié sont des points de vente spécialisés tandis que l'autre moitié représente des boutiques multi-concepts orientées plutôt haut de gamme et dans lesquelles sont également vendus des éléments de décorations d'intérieur. Signe que le métier de fleuriste traditionnel est en pleine mutation et doit s'adapter pour répondre aux nouvelles exigences de consommation.
C'est pour cette raison que le groupe Emova a récemment impulsé une nouvelle stratégie pour son enseigne Rapid'Flore. Initialement conçue pour proposer des fleurs coupées en libre-service, l'enseigne s'est aujourd'hui repositionnée tout en montant en gamme. Baptisés « Cœur de Fleurs », ces nouveaux points de vente ont été réaménagés et accordent désormais une **place centrale au métier de fleuriste**. Plus question de se contenter de fleurs de basse qualité importées de Hollande dans des conditions plus ou moins bonnes. Aujourd'hui, le client devient exigeant, ainsi que le note la fédération. Aussi, même si le panier moyen n'a pas changé et reste aux alentours de 25 euros, le client attend de meilleures prestations et des fleurs ou plantes qui durent plus longtemps. Le savoir-faire du fleuriste en tant qu'artisan est plus que jamais central pour se démarquer de la concurrence et fidéliser une clientèle pointilleuse. Certains fleuristes n'hésitent pas à apposer leur signature à un bouquet comme pourrait le faire un artiste signant une œuvre d'art.

Internet, un enjeu majeur

En plus de la grande distribution et de la concurrence venant des jardineries (Truffaut, Jardiland, etc.), les fleuristes doivent également composer avec les sites spécialisés dans la livraison de bouquets et plantes tels que Florajet ou encore Aquarelle. Contrairement à bon nombre d'indépendants, les réseaux ont déjà pris les devants et commencent à **développer leur offre digitale**. Emova Group a par exemple lancé pour ses trois enseignes une application mobile dédiée à la commande en ligne, s'alignant ainsi sur l'offre numérique déjà très développée de sa récente acquisition, Au Nom de la Rose. Le groupe a également lancé une autre innovation : la dématérialisation de ses cartes fidélité. Désormais, un client peut consulter en temps réel le solde de ses points et connaître les offres de son magasin ou de l'enseigne à l'échelle nationale. Son rival Carrément Fleurs multiplie elle aussi les efforts sur la Toile. En plus de déployer une stratégie forte sur les réseaux sociaux, l'enseigne poste régulièrement des vidéos *« do it yourself »*, très en vogue chez les internautes. Comme dans la majorité des branches du commerce, l'avenir des acteurs traditionnels s'écrira avec le numérique.

06.09.2017, Jennifer Matas – Les échos de la franchise

Base documentaire des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 2 - La jeune apprentie Margot Pech, fine fleur de la vente

Enseignement et formation - Lauréate du concours national



Margot Pech travaille depuis trois ans à Floralis, magasin de fleurs situé à Revel. Castres abrite peut-être une grande star de la vente. La jeune Margot Pech, apprentie en 2e année de CAP de Vente, vient d'être élue meilleure apprentie de France, devant un jury de professionnels.

Déjà un bouquet de titres régionaux

Son credo, ce sont les fleurs. Depuis trois ans maintenant, après un CAP fleuriste, et un CAP vente à l'URMA- Antenne du Tarn- encore en cours de validation, la Castraise âgée de 19 ans, travaille au magasin Floralis, à Revel, sous les bons conseils de sa patronne, Eve Dupont, et de son maître d'apprentissage, Émilie Guitare, employée de la boutique. « J'ai beaucoup appris grâce à elles », a confié Margot Pech, qui, avant de briller à Nevers, s'est déjà distinguée au niveau départemental et régional, en décrochant une médaille d'or. « C'est valorisant pour elle. Et c'est une belle récompense, elle le mérite, c'est une très bonne vendeuse chez nous », a confié Eve Dupond, responsable de la boutique Floralis.

Un don inné pour la vente, sûrement, mais un penchant récent pour les fleurs, qui lui vient de sa « tati fleuriste », installée sur la Côte d'Azur. « C'est en voyant son travail, que j'ai voulu faire la même chose », a expliqué Margot. Et très vite, les stages en milieu professionnel ont suivi.

Concours MAF, kézaco ?

C'est à Nevers cette année, qu'ont eu lieu les finales nationales MAF Vente action marchante. Au total, 23 candidats se sont affrontés du 28 juin au 3 juillet, pour obtenir ce titre. L'objectif ? Réaliser une vitrine, en lien avec son métier, sur le thème des contes de Perrault. Le tout, en trois heures. Un thème dans lequel la jeune apprentie s'est « plutôt sentie à l'aise. J'ai choisi d'illustrer le petit chaperon rouge ».

Le concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » a été créé en 1985, à l'initiative de Paul Labourier, MOF enseignant du Morbihan, dans un premier temps au niveau départemental, puis régional, et enfin national depuis 2001. Ce concours connaît une croissance assez exceptionnelle sur l'ensemble du territoire national, puisque plus de 6 000 candidats s'inscrivent chaque année dans plus de 90 métiers.

Il s'adresse aux jeunes âgés de moins de 21 ans, en formation initiale (CAP, BEP et Bac Pro) provenant d'établissements publics ou privés, sous statut scolaire ou sous contrat d'apprentissage.

Il est organisé par la Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France sous l'égide du Sénat, du Ministère du Travail et de la Formation professionnelle et du Dialogue Social, et du Secrétariat d'état chargé du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation et de l'Économie Sociale.

Publié le 10/08/2017 Pauline Brassart - Ladepeche.fr

Base nationale des sujets d'examen de l'enseignement professionnel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 3 - Végétalisons la capitale !



Une nouvelle loi permet aux Parisiens de se lâcher et de faire preuve d'imagination pour avoir leur propre jardin.

Elle est passée (presque) inaperçue mais le 1er juillet dernier, une loi a été adoptée par le conseil de Paris, autorisant les Parisiens à acquérir un permis pour végétaliser des lieux intra-muros.
Paris, la ville lumière, ses immeubles haussmanniens et ses grands monuments connus du monde entier. Mais Paris, ville verte ? Ça ce n'est pas gagné, encore... Bon, même s'il existe déjà de grands jardins (Tuileries, Luxembourg, etc…) et quelques lieux boisés en périphérie comme le Bois de Boulogne ou le Bois de Vincennes, la garantie verdure de la capitale ne dépendait que de la bonne volonté des élus.

Désormais, depuis le 1er juillet, les Parisiens sont encouragés à végétaliser la capitale intra-muros grâce à une nouvelle loi qui fut adoptée par le conseil de Paris, amorçant le projet « Parisculteurs » qui met 46 sites à disposition des apprentis jardiniers. Ainsi, lorsque vous vous promenez dans les artères bétonnées de la ville, vous aurez de plus en plus de chances de tomber sur des lopins de terres cultivés et fleuris par les habitants.

En effet, cette loi permet aux habitants de la capitale à **se doter d'un permis pour végétaliser des petits espaces dans les rues ou sur les bâtiments (toits, murs, façades)**. Ce permis est délivré par la Ville de Paris, sous un délai d'un mois, et dure trois ans, avec la possibilité d'être renouvelée.
Cette loi encourage donc les Parisiens à se responsabiliser, les incitant à devenir des vrais « jardiniers de l'espace public parisien ». **Ceux-ci ont donc la possibilité de cultiver des arbres fruitiers, des plantes, des pieds d'arbres et des fleurs, tandis que la Ville de Paris leur fournira un kit de plantation comprenant de la terre végétale et des graines.**

De leur côté, les Parisiens qui se lancent dans cette démarche doivent signer **une Charte de végétalisation qui les obligera à utiliser des plantes locales et mellifères, avec pour but de favoriser la biodiversité et à ne pas utiliser de pesticides.** Grâce à cela, les Parisiens seront donc des acteurs majeurs de la transformation urbaine de leur ville.

Avec cette loi, les élus parisiens ambitionnent surtout de reverdir Paris sur plus de 100 hectares d'ici 2020.

http://www.demotivateur.fr/article/paris-jardins-fermes-jardinage-fleurs-loi-7560 - Par Jerome P

Brochure nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.